

engagements financiers envers l'organisation. En conformité de cette disposition, l'OACI a retiré, en 1950, le droit de vote à six de ses membres, en attendant le règlement de leurs arriérés. Au cours de l'année, l'UNESCO et l'OACI ont également pris des mesures pour rendre plus sévères les articles de la constitution relatifs à la suspension du droit de vote.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 96, "Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture".

*M. Fraser:*

D. Cet organisme ne siège-t-il pas à Rome cette année?—R. Le bureau central en a été transporté à Rome récemment.

D. Pourquoi ce bureau ne siège-t-il pas . . .

M. STICK: Au Canada?

M. FRASER: Non, dans l'édifice des Nations Unies.

Le TÉMOIN: Plusieurs facteurs ont motivé la décision prise par cet organisme d'établir son bureau central à Rome. L'immeuble actuel ne suffit pas à loger toutes les institutions spécialisées, quoique, dans le cas de celle-ci, je ne sache pas au juste quelle est la situation. Quelques-unes se sont installées à Genève. Celle-ci est la première établie à Rome. Il y en a aussi une à Montréal.

M. COLDWELL: N'est-ce pas un peu dans la tradition que tous les groupes agricoles s'installent à Rome? Je me souviens qu'avant la guerre, il y a eu à Rome une convention du blé.

M. MURRAY: La Fondation internationale agricole. Par tradition, Rome était le siège social de cet organisme international.

Le TÉMOIN: Ne l'appelait-on pas l'"Institut agricole"?

M. MURRAY: Était-ce l'Institut agricole? . . .

M. COLDWELL: Je me rappelle que les réunions avaient lieu à Rome.

M. MURRAY: Il avait des ramifications internationales.

M. BATER: Vous avez mentionné Montréal. Quelle est l'organisme mondial qui s'y trouve?

Le TÉMOIN: L'OACI.

Le PRÉSIDENT: Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 97, "Organisation internationale du Travail".

Ce poste est-il adopté?

Adopté.

Poste 98, "Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture".

*M. Graydon:*

D. Avant que nous adoptions ce poste, veuillez me dire quelle est la situation en ce qui concerne l'UNESCO et la commission qui se trouve ici, au Canada?—R. Monsieur le président, il n'y a pas de commission nationale de l'UNESCO au Canada. Le Comité doit savoir que c'est là l'une des recommandations contenues dans le récent rapport de la commission royale, dite Commission Massey. Jusqu'ici, des travaux de coordination avec les organisations bénévoles nationales, dans le domaine culturel et scientifique, ont été entrepris par la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures.